



# Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – semaine 14 (3 au 9 avril 2006)

## Les Nious

Un nom de domaine pour l'Union européenne : « .eu »

Le réseau européen de la concurrence lance son site web

L'UE poursuit le recrutement de ressortissants des nouveaux pays membres

L'Assemblée des Régions d'Europe et Danuta Hübner échangent sur l'avenir de la coopération territoriale

Nouveau directeur général adjoint à l'Agriculture

L'industrie suisse du film rejoint MEDIA

Deux nouveaux prix pour les journalistes méditerranéens

## Les politiques européennes

### AGRICULTURE

16 millions d'€ pour « Forest Focus »

La France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal soumettent leurs idées communes pour la réforme du secteur vitivinicole

### COMMUNICATION

Le Parlement veut un Conseil plus transparent

### CONCURRENCE

Le Parlement soutient la politique de concurrence de la Commission

### CULTURE

Nouvelle méthodologie pour les capitales européennes de la culture

### ECONOMIE

La Commission européenne cherche les réponses au défi du vieillissement démographique en Europe

### ENERGIE

Réseaux transeuropéens d'énergie

Directive sur les biocarburants

### ENTREPRISES ET INDUSTRIE

Des candidats issus de 11 pays en lice pour le prix de "l'inventeur européen de l'année"

### MARCHE INTERIEUR

La Commission présente sa proposition modifiée de directive « services »

### RECHERCHE

Manuel des bonnes pratiques PAXIS

La Commission cherche à promouvoir l'édition scientifique

### TELECOMMUNICATIONS

Un règlement pour faire baisser le prix des appels mobiles à l'étranger ?

## DOSSIER

### Budget européen

- Accord sur les perspectives financières 2007-2013
- Les priorités du nouveau cadre financier
- Réactions

## ANNONCES

### Conférences

Appels à propositions

Recherches de partenaires

## Un nom de domaine pour l'Union européenne : « .eu »

Toute personne ayant sa résidence dans l'Union européenne peut enregistrer un nom sous le domaine de premier niveau « .eu », selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les institutions et les fonctionnaires des institutions de l'Union européenne passeront tous massivement aux noms «.eu» le 9 mai 2006, journée de l'Europe. Plus d'informations sur l'enregistrement sont disponibles sur le site : [The European Registry of Internet Domain Names](#)

## Le réseau européen de la concurrence lance son site web

Entreprises, consultants et simples citoyens peuvent obtenir par voie électronique des informations sur l'application du droit de la concurrence, tant au niveau de l'UE, que des Etats membres, grâce à l'ouverture d'un site web unique par le Réseau européen de la concurrence (REC). Voir site [Europa](#)

## L'UE poursuit le recrutement de ressortissants des nouveaux pays membres

La Commission européenne dresse un bilan plutôt satisfaisant du recrutement des ressortissants des dix pays qui ont adhéré à l'UE en 2004. Le 15 janvier 2006, elle avait embauché 1.627 ressortissants des nouveaux Etats membres (catégories A, B et C). Des progrès restent à accomplir au niveau du personnel d'encadrement (A9, A12, A14 et A15). L'objectif global de recrutement de ressortissants des 10 nouveaux pays s'élève à 3.441 postes sur une période de 2004 à 2010.

## L'Assemblée des Régions d'Europe et Danuta Hübner échangent sur l'avenir de la coopération territoriale

La commissaire européenne à la politique régionale a rencontré, le 4 avril à Strasbourg, une délégation de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) emmenée par son Secrétaire général, Klaus Klipp, et son Vice-Président et Président de la Région Alsace, Adrien Zeller. La discussion a porté sur l'impératif d'une gestion améliorée des fonds structurels pour l'avenir, au service de laquelle la Région Alsace veut placer son savoir-faire d'autorité de gestion de l'objectif 2.

Les communiqués de presse de l'ARE :

[L'ARE et la Commissaire Hübner s'entendent pour ouvrir un grand débat sur l'avenir de la coopération interrégionale](#)

[La Région Alsace, un exemple de bonne gestion des programmes communautaires](#)

## Nouveau directeur général adjoint à l'Agriculture

La Commission européenne a décidé le 4 avril de nommer Prosper De Winne, de nationalité belge, au poste de Directeur général adjoint à la DG Agriculture. Prosper De Winne sera chargé de définir les politiques dans les domaines d'action des trois directions sous sa responsabilité (gestion des ressources, audit des dépenses agricoles et relations institutionnelles, communication et documentation). Il représentera aussi la DG Agriculture dans ses relations avec les autres directions générales de la Commission, les autres institutions européennes et les ONG actives dans le domaine de l'agriculture.

### L'industrie suisse du film rejoint MEDIA

Depuis le 1er avril, les professionnels suisses de l'industrie du film sont autorisés à participer au programme MEDIA de l'UE. Les producteurs, distributeurs, agents de vente, centres de formation aux techniques cinématographiques et festivals suisses peuvent faire appel aux financements MEDIA dans les mêmes conditions que les 29 autres pays participants. La Suisse versera une contribution annuelle au programme MEDIA.

### Deux nouveaux prix pour les journalistes méditerranéens

La Fondation euroméditerranéenne Anna LINDH pour le dialogue entre les cultures et la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) organisent une compétition internationale à destination des jeunes journalistes (25 à 35 ans). Quatre lauréats (deux candidats européens ainsi que deux candidats issus des pays du sud de la Méditerranée) seront récompensés pour des écrits sur le thème de la diversité culturelle en Méditerranée. Les prix seront remis lors d'une cérémonie à Alexandrie (Egypte) le 10 septembre. La date limite pour présenter les articles est fixée au 1er juin 2006. Pour plus d'informations consulter le site *Euromed*

## AGRICULTURE

### 16 millions d'€ pour «Forest Focus»

Par décision-cadre de la Commission européenne du 24 mars, un budget global de 16,4 millions d'€ a été libéré pour le financement de la tranche 2005-2006 du programme Forest Focus, un programme qui vise à surveiller l'état des écosystèmes forestiers européens. Cette décision autorise les 40 entités compétentes désignées par les Etats membres et reconnues par la Commission à gérer les fonds attribués aux programmes nationaux de mise en oeuvre du programme européen, conformément au règlement CE 2152/2003.

Plus d'information disponible sur le [site Europa](#)

### La France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal soumettent leurs idées communes pour la réforme du secteur vitivinicole

Les quatre pays signataires estiment que l'organisation commune du marché (OCM) vitivinicole doit « évoluer » pour favoriser « une plus grande compétitivité » de la filière viticole communautaire et son adaptation à l'évolution du marché mondial.

Ils rappellent l'importance économique de secteur vitivinicole dans l'UE, notamment pour les exportations. Or, ce secteur est confronté à un contexte de marché en forte évolution, marqué par la concurrence de plus en plus forte des pays tiers, alors que la consommation intérieure en Europe stagne. Selon eux, l'OCM est « peu onéreuse » pour le budget de l'UE, puisqu'elle n'utilise que 3% du budget total, pour une filière qui génère 7% de la valeur ajoutée agricole. Par ailleurs, il est essentiel, selon ces pays, de mieux assurer la protection des indications géographiques et des appellations d'origine contrôlées dans le cadre des négociations multilatérales et des accords commerciaux bilatéraux.

## COMMUNICATION

### Le Parlement veut un Conseil plus transparent

En adoptant le rapport du vert espagnol, David Hammerstein Mintz, par 595 voix pour, 9 contre et 12 abstentions, le Parlement juge "inacceptable que l'organe législatif le plus important de l'UE continue à se réunir à huis clos quand il agit en qualité de législateur". Pour le Parlement, alors que l'UE considère qu'il appartient de promouvoir la démocratisation et la responsabilité politique, "le Conseil devrait répondre aux appels en faveur d'une transparence accrue que lui adressent les parlements, la société civile et le grand public". Le rapport rappelle que les travaux en commissions parlementaires sont ouverts au public et considère sans "aucune justification logique" le maintien de normes de transparence différentes au Conseil, surtout lorsqu'il s'agit de dossiers traités en codécision.

## CONCURRENCE

### Le Parlement soutient la politique de concurrence de la Commission

Le Parlement a adopté mardi un rapport d'initiative qui soutient la politique de concurrence de la Commission comme étant « un instrument fondamental pour contribuer à l'aboutissement de la stratégie de Lisbonne ». Le rapport regrette cependant que la Commission n'ait pas effectué une « évaluation des principales décisions prises sur les différents marchés, particulièrement dans les cas de fusions et d'aides d'Etat. De même, les députés déplorent la disparition d'un chapitre consacré aux services d'intérêt général et invitent la Commission à « publier une communication sur l'interprétation claire du quatrième critère de l'arrêt Altmark » sur les aides d'Etat dans le secteur des services publics.

Le Parlement souhaite également que la Commission examine en détail la problématique de la négociation collective dans des secteurs économiques sensibles, comme l'agriculture, en particulier entre moyens et petits producteurs ou leurs associations et les grandes entreprises de transformation ou de commercialisation. Soucieux de préserver l'intérêt des consommateurs, les députés demandent à la Commission d'« éclaircir les relations parfois obscures entre les autorités nationales de concurrence et les champions nationaux ». Inquiets des difficultés persistantes à réaliser pleinement la libéralisation des marchés européens du gaz et de l'électricité, ils accueillent avec satisfaction l'enquête sectorielle ouverte par la Commission sur le fonctionnement du marché intérieur dans ces secteurs. Le Parlement lui-même « doit être plus volontariste dans le développement de la politique de concurrence, en augmentant ses pouvoirs de codécision », soulignent aussi les députés.

## CULTURE

### Nouvelle méthodologie pour les capitales européennes de la culture

Le Parlement a adopté, le 5 avril en première lecture de la procédure de co-décision, la proposition de décision sur la « Capitale européenne de la culture » pour les années 2007 à 2019. Le nouveau processus de sélection des capitales européennes de la culture devrait ainsi, renforcer l'aspect concurrentiel du processus de sélection, accroître le rôle du jury, introduire une phase de suivi et rendre les critères de sélection plus clairs. Le texte prolonge à trois mois (au lieu de deux) le délai au cours duquel le Parlement européen peut adresser un avis à la Commission après réception des candidatures. De plus, la Roumanie et la Bulgarie ont été ajoutées à la liste des pays pouvant désigner des capitales européennes. Enfin, le rapport demande d'améliorer la communication et l'échange d'expériences, via notamment un portail Internet. La nouvelle proposition, si elle est adoptée, sera applicable à compter du 1er janvier 2007.

## ECONOMIE

### La Commission européenne cherche les réponses au défi du vieillissement démographique en Europe

Certains progrès ont été faits en termes de réforme des systèmes de retraites, mais souvent les progrès dans un domaine sont neutralisés par les reculs dans d'autres domaines, notamment la hausse des déficits et de la dette publique constatée ces dernières années. De plus, il est indispensable au niveau des 25, réfléchir à une véritable politique d'immigration choisie », a déclaré Thierry Breton, ministre français lors de son rencontre avec Joaquin Almunia, le commissaire chargé des affaires économiques et monétaires, le 31 mars à Bruxelles.

Selon les programmes de stabilité et de convergence, neuf pays de l'UE sont en bonne position pour répondre au défi du vieillissement (Autriche, Danemark, Suède, Finlande, Lituanie, Lettonie, Estonie, Pologne, Slovaquie). La situation est à haut risque dans six pays (Portugal, Grèce, Chypre, Hongrie, Slovénie et République tchèque) et plutôt incertaine dans les dix restants.

## ENERGIE

### Réseaux transeuropéens d'énergie

En adoptant en 2ème lecture le rapport de la Française Anne Laperrouze (ALDE), le Parlement européen a amendé la position commune du Conseil sur la décision qui établit des orientations pour les réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E) et abroge les décisions 96/392/CE et 1229/2003/CE, afin d'adapter les RTE-E à l'Union élargie.

Les objectifs essentiels de la proposition sont de :

- garantir un label européen à ces réseaux, leur permettant ainsi d'obtenir des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) ;
- autoriser le financement de projets d'intérêt commun dans l'Union élargie ;
- permettre la réalisation du marché intérieur du gaz et de l'électricité ;
- assurer la sécurité d'approvisionnement à travers des interconnexions entre les Etats membres et les pays voisins (Europe du Sud-Est, pays méditerranéens, Ukraine et Bélarus).

Cette révision, dont l'approche reflète celle suivie en matière de RTE de transports (RTE-T), couvre les projets nécessaires pour relier et intégrer les pays en voie d'adhésion et les pays voisins au marché intérieur de l'électricité et du gaz.

### Directive sur les biocarburants

La directive sur les biocarburants fixe des valeurs de référence de 2 % de part de marché pour 2005 et de 5,75 % pour 2010. Les États membres peuvent fixer leurs propres objectifs indicatifs, mais si ceux-ci diffèrent de la valeur de référence, ils doivent en fournir la raison. La Commission européenne a envoyé un avis motivé à la Finlande et une lettre de mise en demeure au Danemark parce que ces deux pays n'ont pas justifié de manière satisfaisante le fait que leurs objectifs sont nettement inférieurs à la valeur de référence fixée par la directive pour 2005. La promotion de l'utilisation des biocarburants est une des grandes priorités inscrite dans le nouveau Livre vert de la Commission sur une stratégie européenne pour une énergie durable, compétitive et sûre. Les rapports nationaux soumis par les États membres en vertu de la directive sur les biocarburants sont disponibles sur le site de la [Direction générale de l'Énergie](#)

### ENTREPRISES ET INDUSTRIE

#### Des candidats issus de 11 pays en lice pour le prix de "l'inventeur européen de l'année"

Le jury chargé de décerner le prix de "l'inventeur européen de l'année" a porté son choix sur des inventeurs issus de 11 pays. Comme l'a indiqué le président du jury, l'ancien Premier ministre néerlandais Wim Kok, les nominés proviennent de neuf pays européens, d'Australie et des Etats-Unis. Créé conjointement par la Commission européenne et par l'Office européen des brevets (OEB), le prix sera décerné pour la première fois le 3 mai, au musée Autoworld de Bruxelles. Les lauréats seront récompensés par Günter Verheugen, Vice-président de la Commission européenne et Commissaire chargé des entreprises et de l'industrie, ainsi que par Alain Pompidou, Président de l'OEB.

Günter Verheugen a souligné le caractère très européen des nominations : "Le choix des membres du jury montre que l'Europe dispose d'une bonne base en matière de technologies de pointe innovantes. A l'aide du partenariat pour la croissance et l'emploi, nous comptons renforcer ce potentiel de manière ciblée et améliorer ainsi la compétitivité de l'Europe". Plus d'information sur le [site](#)

## MARCHE INTERIEUR

### La Commission présente sa proposition modifiée de directive « services »

La présidence autrichienne et les principaux groupes politiques du PE se disent satisfaits de la proposition modifiée de directive « services », tandis que les partenaires sociaux affichent un enthousiasme plus prudent.

L'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE) soutient les améliorations apportées à la liberté d'établissement et « approuve les dispositions sur la charge administrative de la coopération entre autorités publiques ».

Elle regrette néanmoins que « la Commission ait donné son aval à la réduction drastique du champ d'application de la directive », notamment concernant les services de « travail temporaire », et parle d'« une opportunité manquée de clarifier le droit applicable » en matière de prestation transfrontalière de services. Les discussions en plénière ont en effet mis en évidence les questions non encore tranchées : ont été cités le choix des services sociaux à exclure, la définition claire des services audiovisuels pour empêcher les Etats membres de protéger leur marché national des fournisseurs étrangers de services, le traitement des services exclus du champ de la directive, comme par exemple les services de santé.

## RECHERCHE

### Manuel des bonnes pratiques PAXIS

La Commission européenne a soutenu dans le cadre du 6ème PCRD la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre 22 « régions » européennes innovantes, dont les Alpes- Maritimes. Cette initiative, du nom de PAXIS, s'est concentrée sur la conception et le financement des politiques d'innovation, sur le transfert de technologies et sur le développement des « jeunes pousses » ou start-ups. Le réseau PAXIS vient de publier un manuel identifiant 65 bonnes pratiques dans ces domaines.

Plus d'informations sur le site de [CORDIS](#)

### La Commission cherche à promouvoir l'édition scientifique

La Commission européenne a publié une étude qui examine l'évolution économique et technique du marché de l'édition scientifique en Europe. L'étude confirme qu'il devient de plus en plus important que les publications des résultats de la recherche soient accessibles à un public le plus large possible.

Parmi les recommandations, figurent :

- la garantie d'un accès du public aux résultats de la recherche financée par les États ;
- la mise en place de conditions égales afin de garantir une concurrence équitable entre les différents modèles commerciaux d'édition ;
- un classement des revues scientifiques selon leur qualité, qui ne se limitera plus au seul critère de l'excellence scientifique, mais qui tiendra également compte de facteurs tels que la gestion des droits d'auteur, les moyens de recherche et l'archivage ; etc.

[Télécharger l'étude](#)

La Commission européenne tient à entendre l'avis de toutes les parties intéressées qui devrait être adressés à [rt-d-scientific-publication@cec.eu.int](mailto:rt-d-scientific-publication@cec.eu.int) ou Plus d'infos aussi sur le site [SINAPSE](#)

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

## TELECOMMUNICATIONS

### Un règlement pour faire baisser le prix des appels mobiles à l'étranger ?

La Commission européenne avait lancé à l'automne dernier un site Internet permettant de comparer les tarifs des services d'itinérance pratiqués par les opérateurs de téléphonie mobile. On constate six mois plus tard que les prix n'ont pas baissé, ce qui a incité la Commission à proposer un nouveau règlement, introduisant le « tarif du pays d'origine » en matière d'itinérance. Il est vrai que la Commission européenne avait par le passé déjà envisagé de recourir à un règlement dans le cas où les prix ne diminueraient pas.

Concrètement, la Commission propose que les appels reçus ou passés depuis l'étranger ne fassent plus l'objet de frais supplémentaires par rapport au tarif international du pays d'origine. Une consultation à ce sujet est ouverte jusqu'au 12 mai 2006 :

[La Consultation](#)

# Budget européen

## Accord sur les perspectives financières 2007-2013

Le trilogue Parlement, Conseil et Commission européenne a finalement abouti le 4 avril à un accord sur le paquet des perspectives financières 2007-2013. Celui-ci met un terme aux difficiles négociations entre le Parlement et le Conseil sur la base des perspectives financières arrêtées au Conseil européen des 15 et 16 décembre 2005. Le Parlement européen estimait en effet que les perspectives financières votées par le Conseil étaient par trop inférieures aux perspectives financières proposées par la Commission le 14 juillet 2004, et ne permettaient pas de financer les politiques de l'UE pour 2007-2013. Il réclamait par conséquent 12 milliards de fonds supplémentaires pour le financement des autoroutes, des chemins de fer transeuropéens, des télécommunications, des projets de recherche et développement et le système d'échanges universitaires ERASMUS.

### Par rapport à l'accord du Conseil de décembre, cet accord prévoit :

- 4 milliards d'augmentation au total (de 1.045% à 1.050% du PIB), dont :
  - 3.5 milliards constituent de l'agent frais, dont :
    - 2 milliards sont réellement comptabilisés dans le budget ;
    - 1.5 milliards proviennent de la place laissée par l'aide d'urgence et le fonds de solidarité, qui seront financés en-dehors des perspectives financières, par des contribution étatiques et quand nécessaire.
  - 500 millions sont issus des pensions des fonctionnaires
- le renflouement des réserves de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) de 2.5 milliards d'€ supplémentaires en soutien à ses activités en faveur de la recherche, du programme Erasmus, de la formation tout au long de la vie, des réseaux transeuropéens et des PME ;
- le maintien à 200 millions d'€ du montant annuel de l'instrument de flexibilité, qui sert à couvrir les dépenses liées à des événements imprévus, contrairement au souhait du Parlement européen. Mais le Conseil avait prévenu qu'il ne céderait pas à la fois sur le montant du cadre financier et celui de l'instrument de flexibilité.

### Le Parlement européen obtient au titre du compromis :

- le renforcement des programmes d'action communautaires et notamment 800 millions de plus pour la formation, 300 pour la recherche, 400 pour l'innovation, 300 pour les fonds structurels ;
- la garantie d'être associé, en 2008-2009, à la révision à mi-parcours du budget européen prévu par l'accord de décembre ;
- la certification annuelle des comptes par les Etats membres devant la cour des comptes.

Le Parlement adoptera le nouveau texte de l'accord interinstitutionnel lors de sa session plénière de mai à Strasbourg, pour permettre la mise en œuvre du nouveau cadre financier à compter du 1er janvier 2007.

## Retour sur les perspectives financières

Dans les années 1980, l'élaboration du budget annuel est devenue complexe. Ainsi, en 1988, Jaques Delors a initié l'adoption d'une méthode nouvelle visant à améliorer la procédure budgétaire. Le budget européen prend depuis lors la forme d'un accord inter-institutionnel pluriannuel passé entre le Parlement, le Conseil et la Commission, qui définit à l'avance les grandes politiques budgétaires ainsi que les moyens financiers à donner à l'UE. C'est qu'on appelle dans le jargon européen les perspectives financières.

Historique des perspectives financières depuis 1988 :

Les perspectives financières 1988 – 1992 (paquet Delors I)

Les perspectives financières 1993 – 1999 (paquet Delors II)

Les perspectives financières 2000 - 2006 (Agenda 2000)

Cette année, l'UE adopte son quatrième cadre financier pluriannuel

## Trois grandes priorités du cadre financier 2007-2013

- favoriser le développement durable, qui nécessite l'achèvement du marché intérieur et la mobilisation des différentes politiques (économiques, sociales et environnementales). Cette priorité regroupe les objectifs de compétitivité, de cohésion et de conservation et de gestion des ressources naturelles ;
- donner tout son sens au concept de citoyenneté européenne, par l'achèvement d'un espace de liberté, de justice et de sécurité et l'accès aux services publics élémentaires ;
- promouvoir un rôle cohérent pour l'Europe en tant que partenaire mondial.

## Cinq rubriques des perspectives financières 2007-2013

Les grandes catégories de dépenses, regroupées par rubriques, sont au nombre de cinq au lieu des huit actuelles et leur total s'élève à 864,013 milliards d'€.

2000-2006		2007-2013 *	
Rubriques	Montants millions €	Rubriques	Montants millions d' €
<b>Agriculture</b>	<b>333 595</b>	<b>Compétitivité et croissance</b>	<b>382 140</b>
- PAC	294 928	- Compétitivité pour la croissance et l'emploi	74 220
- Développement rural	38 667	- Cohésion pour la croissance et l'emploi	307 920
<b>Actions structurelles</b>	<b>261 097</b>	<b>Conservation et gestion des ressources naturelles</b>	<b>371 340</b>
- Fonds structurels	233 125	<b>Liberté, sécurité, justice, citoyenneté</b>	<b>10 770</b>
- Fonds de cohésion	27 972	- Liberté, sécurité et justice	6 630
		- Citoyenneté	4 140
		<b>L'UE en tant que partenaire mondial</b>	<b>48 663</b>
Politiques internes	52 776		
Actions extérieures	34 677		
Administration	38 333	<b>Administration</b>	<b>50 300</b>
Réserves	4 278		
Stratégie de pré-adhésion	23 621		
Compensation	3 789	<b>Compensation</b>	<b>800</b>
<b>TOTAL</b>	<b>752 166</b>	<b>TOTAL</b>	<b>864 013</b>

\* Les chiffres définitifs figureront dans le budget consolidé

## Réactions

### **Pour M. Delebarre, Président du Comité des Régions, l'accord sur le cadre financier 2007-2013 est un message de confiance aux citoyens**

Saluant le résultat du trilogue sur le cadre financier 2007-2013, le Président du Comité des Régions (CdR), Michel Delebarre, a relevé qu'il permettait de renforcer le budget dans des domaines clés pour le citoyen (éducation, recherche, réseaux transeuropéens de transport), « des politiques qui sont, pour le Comité, des piliers essentiels pour garantir la réalisation des objectifs de Lisbonne ». « Cet accord lance un message de confiance aux citoyens dans un moment d'incertitude sur l'avenir de l'Union », estime-t-il, en soulignant en particulier « le rôle du Parlement européen qui a toujours fait preuve d'un réalisme responsable et d'une vision européenne, pour faire progresser les négociations en améliorant l'accord obtenu au Sommet de décembre sur plusieurs chapitres ». M. Delebarre note, dans un communiqué, que le Comité a été partiellement entendu dans sa demande de mieux doter la coopération territoriale, mais il a aussi reconnu que cet accord budgétaire témoigne des faiblesses de l'actuel système de financement de l'UE. Le Comité des Régions place donc un certain espoir dans la révision de la structure du budget prévue pour 2008-2009, et dans laquelle, dit-il, le PE devrait jouer un rôle décisif. Selon M. Delebarre, « il importe que les autorités locales et régionales soient impliquées dans cette réflexion des institutions européennes, en tant que porteurs des projets européens sur le terrain, mais aussi comme acteurs et décideurs des systèmes fiscaux dans les Etats membres ».

### **Réseau Transeuropéen de Transport : Le budget 2007-2013 reste très insuffisant**

L'accord sur le cadre financier de l'UE 2007-2013 augmente de 500 millions d'€ l'enveloppe qui sera réservée au réseau transeuropéen de transport (RTE-T), par rapport à l'accord conclu au Conseil européen de décembre 2005. L'on aboutit donc à un budget d'environ 7,2 milliards d'€, toujours très loin des 20 milliards proposés initialement par la Commission.

Le porte-parole de Jacques Barrot, Commissaire aux Transports, parle d'une bonne nouvelle en évoquant la petite rallonge obtenue grâce au travail de plusieurs députés, mais il ne peut que souligner un budget insuffisant au regard des besoins pour les infrastructures de l'avenir. De fait, la Commission devra faire des choix parmi les 30 projets prioritaires sélectionnés par l'UE en 2004. Pour rappel, Jacques Barrot a déjà eu l'occasion d'indiquer que les six axes, pour lesquels un coordonnateur européen a été nommé, restaient pour lui une priorité. Mais il a aussi déjà laissé entendre que les autoroutes de la mer et les projets de navigation fluviale constituaient également des priorités pour lui. Dans tous les cas, avec un budget à ce point rogné, il y a risque de devoir reporter, bien au-delà de 2020, la réalisation des projets non retenus sur la liste des priorités restreintes.

### **Le 7ème Programme-cadre de recherche et de développement devra composer avec le compromis budgétaire**

Le budget du 7ème Programme-cadre de recherche et de développement (PCRD) bénéficie d'une rallonge de 300 millions d'€ pour s'établir au final à 54.5 milliards d'€. Ce montant représente une baisse de 30% par rapport à la proposition initiale de la Commission, mais une augmentation de 60% par rapport au 6ème PCRD. Comme on ne touchera pas au budget de la fusion (22,167 milliards d'€), ni à celui du Centre Commun de Recherche (11,824 milliard d'€ pour le non-nucléaire + 541 millions d'€ pour la partie nucléaire), il faudra procéder à des coupes ailleurs, a précisé le commissaire européen à la recherche, Janez Potocnik :

- La recherche thématique ne descendra pas en dessous du niveau du 6ème PCRD ;
- les nouvelles initiatives représentent 25% du nouveau PCRD et seront introduites petit à petit ;
- S'agissant des Initiatives Technologiques Conjointes il faudra établir des priorités. Les projets de recherche qui seront menés dans le cadre des instruments existants (6ème PCRD) absorberont la baisse du budget.
- L'énergie reste en haut de l'agenda, mais le 7ème PCRD devrait concerner tout le bouquet énergétique, des renouvelables au nucléaire en passant par le captage du CO<sup>2</sup>.

Janez Potocnik assure qu'il est encore possible de passer du 6ème au 7ème PCRD sans rupture, mais pour cela, il faudrait que les premiers appels d'offres soient lancés en décembre cette année.

## Conférences

[www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/agenda/conferences.html](http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/agenda/conferences.html)

- "Politique économique et croissance en Europe" - 13 avril 2006 à Strasbourg
- "The Republic of Macedonia Business and Investment Summit" - 27 et 28 avril à Skopje
- "Slovak Days in Brussels" - 24 avril au 12 mai 2006 à Bruxelles
- "Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs)" - 1er au 5 mai 2006 à Genève
- "Les PME à l'international" - 2 mai 2006 à Bruxelles
- "Funding growth of European ICT Industry" - 9 et 10 mai à Vienne (Autriche)
- "OCEANA" - 9 au 11 mai 2006 à Bruxelles
- "Research to Business" - 11 et 12 mai 2006 à Bologne (Italie)
- "Le droit de vivre dans la communauté" - 17 mai 2006 à Bruxelles
- "Assemblée générale de la technologie photovoltaïque européenne" - 19 mai 2006 à Bruxelles
- "Green Week 2006" - 30 mai au 2 juin 2006
- "Changing Foresight Practices in Regional Development" - 7 au 9 juin 2006 à Turku (Finland)
- "European regional economic forum - EREF-2006" - 14 et 15 juin 2006 à Nova Gorica (Slovenie)

## Appels à propositions


[www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/appels\\_a\\_propositions/index.html](http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/appels_a_propositions/index.html)

Pas de publication au JOUE	Appel à proposition COST (coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique) portant sur les réseaux de recherche
Publié le 07/04/2006	APPEL À PROPOSITIONS - DG EAC n° 23/06 - ligne budgétaire «15 06 2006 - Evènements annuels spéciaux» destiné à financer l'organisation de rencontres transfrontalières à Augsburg, Salzburg et à Vienne, pour mettre en lumière l'importance de l'œuvre de W.A. Mozart pour la musique et la culture européenne» - Référence au JOUE 2006/C 84/05
Publié le 04/04/2006	Appel à propositions dans le domaine de l'environnement - Le présent appel vise à identifier des actions susceptibles de bénéficier d'un soutien financier (sous forme de subvention de cofinancement) de la Commission européenne, direction générale de l'environnement - Référence au JOUE 2006/C 80/07

## Recherches de partenaires

[www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/cooperation/recherche\\_de\\_partenaires.html](http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/cooperation/recherche_de_partenaires.html)

Communication	<ul style="list-style-type: none"><li>- European Commission's Plan D for Democracy, Dialogue and Debate (Centro Europeo de Información y Animación Rural de Cuenca)</li><li>- Equal opportunities in the frame of the Lisbon strategy (Carrefour Piemonte)</li><li>- Plan D for Democracy, Dialogue and Debate (TECLA) - 24/04/2006</li></ul>
Culture	Musique et danse du monde traditionnelles (Cité de la Musique de Marseille)
Education / Jeunesse	eLearning project (Diputación de Huelva)
Emploi et Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"><li>- Equal Opportunities project (City Council of Segovia (Spain))</li><li>- FUTURA (La Rioja (Espagne))</li><li>- Public Health programme (Department of Social Policies of the Province of Cagliari (Italie)) - 19/05/2006</li><li>- Sanita (Province de Rovigo (Italie)) - 19/05/2006</li><li>- D.I.N.A.M.I.S (Municipality of Thermaikos (Grèce)) - 25/04/2006</li></ul>
Entreprises	Public Private Partnership (Ilfov County Council (Roumanie)) - 25/05/2006

 L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens